



Procès-verbal du 16 juillet 2018

Compte rendu

Le **seize juillet deux mil dix-huit**, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS -CHARLIEU, dûment convoqué par courrier du 10 juillet 2018, s'est réuni à la mairie – salle du conseil municipal - 91, rue de la Mairie - en séance publique, sous la présidence de Jean-Victor THEVENET, Maire.

Membres :	Présents : Jean-Victor THEVENET, Maire ; Daniel DURAND, Daniel BOUILLON, Sandrine GALICHON, Fabrice CHENAUD, Marie-Christine CALLSEN, Fernand DARGAUD Adjoints, Laurent PEGON, Cécile TALON, Cécile BURDIN, Maryline PERRIN et Delphine LINOIS, conseillers municipaux.
- en exercice :	16
- présents :	12
- votants :	12
- pouvoirs :	0
Quorum :	9
	Absents : ; Joël CORNELOUP et Elodie BERRAUD
	Excusés : Stéphanie MICHEL et Karine ALMERAS

Arrivées de Laurent PEGON à 20H05 avant la présentation des décisions du Maire et de Cécile TALON à 20H10 après la présentation de ce même point.

Secrétaire : Fabrice CHENAUD - Secrétaire auxiliaire : Sophie BAYET, secrétaire de mairie.

Conseil municipal du 22 mai 2018 : approbation du registre des délibérations et du procès-verbal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et le procès-verbal de la réunion du 22 mai 2018.

Réunions municipales et intercommunales : observations sur les comptes-rendus

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Jean-Victor THEVENET, Maire, invite le conseil municipal à faire part de ses observations sur les comptes rendus des réunions suivantes :

- o du bureau municipal n°8 du 16 mai 2018 : : sans observations ;
- o du conseil communautaire de 17 mai 2018 : : sans observations ;
- o du bureau municipal n°9 du 28 mai 2018 : : sans observations ;
- o du bureau municipal n°10 du 14 juin 2018 : sans observations ;
- o du conseil communautaire de 21 juin 2018 : : sans observations ;
- o du bureau municipal n°11 du 25 juin 2018 : sans observations.

Décisions du maire : rendu compte au conseil municipal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal prend connaissance des décisions du maire qu'il a prises en vertu de la délégation d'attributions du 8 avril 2014 :

-décisions de non préemption des propriétés bâties au 2230, route de Chevrenay et au 301 rue de la République
- dans le cadre de la préparation, de la passation de l'exécution et du règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget quel que soit leur montant. 2 décisions ont été prises au total sur cette période :

- DEC 2018-04-10 concernant le programme de voirie communale 2018 pour 59 041.60 € HT ;
- DEC 2018-04-11 concernant l'aménagement du Bourg correspondant à l'avenant n°2 pour plus-value globale de 19 616.97 € dont 10 705.44 € pour l'assainissement.

Remplacement de deux mâts accidentés : Impasse C. COLOMB et rue MAGELLAN

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, après vote à main levée, prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage de « Remplacement des deux mâts accidentés Impasse Christophe COLOMB et rue MAGELLAN

- **APPROUVE** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune de 2 880 €, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **DECIDE** d'amortir de fonds de concours sur 1 an.

Budget général 2018 : décision modificative n° 2

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **APPROUVE** la décision modificative n° 2 au budget primitif principal 2018 pour procéder à des ajustements de crédits et de dépenses au sein des deux sections, fonctionnement et investissement, sans changer le montant général initial.

Mise en place de TIPI (Titres Payables par Internet)

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme l'eau et l'assainissement, les services scolaires, etc.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants **approuve le principe du paiement en ligne des titres de recettes ou des factures de régie via le dispositif TIPI et ce à compter du 1^{er} septembre 2018,**

Pour un aspect pratique et économique, il est proposé de regrouper les deux régies actuelles : celle du restaurant scolaire et celle de la garderie en une appelée régie prolongée de recettes RESTAURANT SCOLAIRE et ACTIVITES PERISCOLAIRES. L'objectif est de facturer sur un même document les services restaurant et garderie scolaires et de payer des frais d'opération une seule fois.

Clôture des régies prolongés d'avances et de recettes pour le service restaurant scolaire et le service garderie

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité **DECIDE** la suppression de la régie prolongée d'avances et de recettes du restaurant scolaire et la suppression de la régie de recettes de la garderie scolaire avec effet au 1^{er} septembre 2018

Création d'une régie prolongée de recettes des droits perçus pour le service restaurant scolaire et les activités périscolaires

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits perçus pour le restaurant scolaire et les activités périscolaires

Ouverture d'un compte de dépôts de fonds au Trésor Public

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité **ACCEPTTE** l'ouverture d'un compte de dépôts de Fonds au Trésor Public pour la régie prolongée de recettes des droits perçus pour le service restaurant scolaire et les activités périscolaires

Football : traçage du terrain par les agents communaux

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas mettre d'agent communal à disposition de l'association de football pour le traçage du terrain. Le Conseil municipal propose plutôt une participation financière à définir après demande de précisions.

Basket : soutien aux entraîneurs

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Aucune décision n'est prise quant à l'aide communale pour participer aux paiements des services d'entraîneurs, une proposition sera faite au Club de basket.

Tennis : point sur le projet d'aménagement d'un terrain

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Mr le Maire informe que les communes de Vougy, Pouilly sous Charlieu et Saint Nizier sous Charlieu se sont réunis le 28 mai dernier en présence de Olivier TALON, président du Tennis et Mme COFFY représentante de la fédération du Tennis. La commune de Vougy a communiqué comme quoi le projet ne l'intéressait pas.

La commune de Pouilly sous Charlieu propose des terrains mais ne s'est pas prononcé.
La Région ne donne de réponse qu'après dépôt d'un dossier complet (plan, devis...).

Le Président du club de Tennis dont émane la demande a été sollicitée pour préparer ce dossier

Point sur le Bourg - avis sur réglementation circulation

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire ; Daniel DURAND et Fabrice CHENAUD, adjoints.

Le Conseil municipal donne un avis majoritaire pour mettre en place une zone 30 incluant le plateau Carillon jusqu'au lotissement des Chênes ; la rue de l'église ; la rue de la mairie jusqu'à l'école privée et le chemin des Cours jusqu'au city stade. Un élu est contre cette décision.

Voie verte

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Voie verte – Département

Jean-Victor THEVENET, Maire informe qu'un nouveau courrier a été adressé le 26 juin dernier au Département pour dénoncer la pose de panneaux priorité à droite même sur des voies communales et lui rappelant que la commune ne pouvait être responsable en cas d'accident par ses agissements unilatéraux. Il leur a été rappelé également que l'entretien de la signalisation mise en place sans autorisation devait être à leur charge.

La Préfecture a ce sujet apporte des éléments de réponse mais à l'heure actuelle en cas de litige la compétence en matière de police n'est pas claire, elle invite à prendre des arrêtés conjoints.

Voie verte – Charlieu Belmont Communauté

Un arrêté conjoint d'ouverture au public a été pris.

Approbation de la convention d'entretien de la voie verte CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Le Conseil municipal à l'unanimité APPROUVE le projet de convention d'entretien de la voie verte entre Charlieu Belmont Communauté et la commune de Saint Nizier sous Charlieu.

Présentation du RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service communal) d'assainissement collectif 2017

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire, et Fabrice CHENAUD, Adjoint délégué à l'assainissement.

Le conseil municipal à l'unanimité ADOPTE le RPQS d'assainissement collectif 2017

Pour information, 484 foyers sont raccordés à l'assainissement collectif dont 33 déversent leurs eaux usées à la station de Charlieu, 32 à la station de Tigny et 419 à la station des Varennes.

Motion Comité de bassin Loire-Bretagne

Monsieur le maire donne lecture de la motion du Comité de bassin Loire Bretagne.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal adopte cette motion de soutien à l'agence de l'eau du bassin Loire Bretagne contre les restrictions budgétaires

Recensement de la population en 2019

Mr le Maire informe des dates de recensement de la population : du 17 janvier au 16 février 2019.

Avis à la population : 3 agents recenseurs seront nécessaires au besoin de la distribution, de la collecte des fiches logements et des bulletins individuelles.

Un courrier de l'association Arcanson remis par Laurent PEGON est lu par Mr le Maire Le conseil souhaite que l'association soit reçue par des élus pour examiner le dossier. La question de la location de la salle de concert sur 10 jours sera traitée par délibération au prochain conseil.

Jean-Victor THEVENET, Maire, lève la séance à 10 heures 00
A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 16 juillet 2018.

Le secrétaire de séance,
Fabrice CHENAUD

Le Maire,
Jean-Victor THEVENET

